



SEMAINE DIGITALE DE « EFFICACITE & TRANSITION ENERGETIQUE - ETE » en Région Pays de la Loire

21/04/2021 de 11h00 à 12h00

JOURNEE 3

**3 / Dispositif « Eco Energie
Tertiaire »**



Consignes VISIO

- ✓ **Webinaire enregistré**
- ✓ Lorsque je n'interviens pas, **je coupe mon micro**
- ✓ Pour limiter l'empreinte numérique et/ou si constat d'une mauvaise connexion, **je coupe ma caméra**
- ✓ Pour les échanges/questions, **j'utilise la fonction Chat**
- ✓ **Vous identifier avec nom/prénom/structure** (pour savoir qui prend la parole ou écrit sur le chat) en cliquant sur les ... apparaissant sur votre vignette



SEMAINE DIGITALE DE « EFFICACITE & TRANSITION ENERGETIQUE - ETE » en PDL

1 / Introduction de la semaine et des acteurs

2 / Fonctionnement du dispositif ETE

3 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

4 / Aides financières

5 / Offre de services du dispositif ETE



3 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

2 / Cas pratique

3 / Explication : RE2020

4 / Groupe de travail ANAP

5 / Echanges – Questions / Réponse

6 / Conclusion



SEMAINE DIGITALE ETE :

3 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »



Yoann LELOUTRE

Chargé de mission - MAPES
Conseiller en Energie Partagé (CEP)



Laurent BIZIEN

Chargé de mission - MAPES
Efficience et Développement Durable (EDD)



Céline LEMASSON

Chargée de mission - DREAL
Filières vertes et Matériaux biosourcés



Constance LANCELLE

Chargé de projet - CEREMA OUEST
Performance des bâtiments



Olivier PENAUD

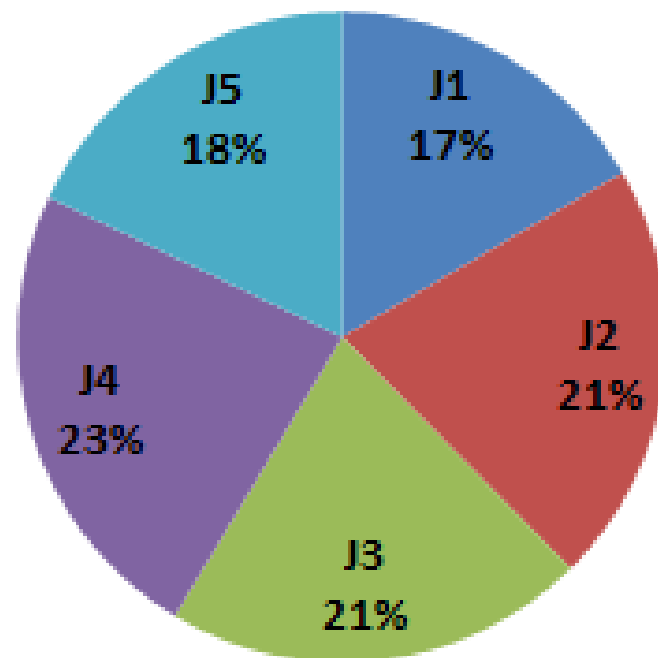
Chef de projet RSE
ANAP

Combien sommes nous & qui est parmi nous ?

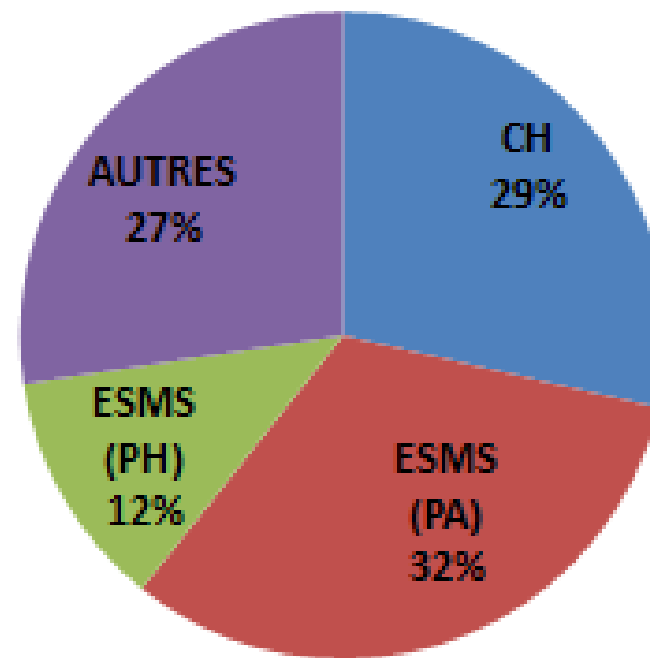
INSCRIPTIONS :

86 inscriptions à la semaine ETE ! Un total de **290** personnes sur les 5 webinaires !

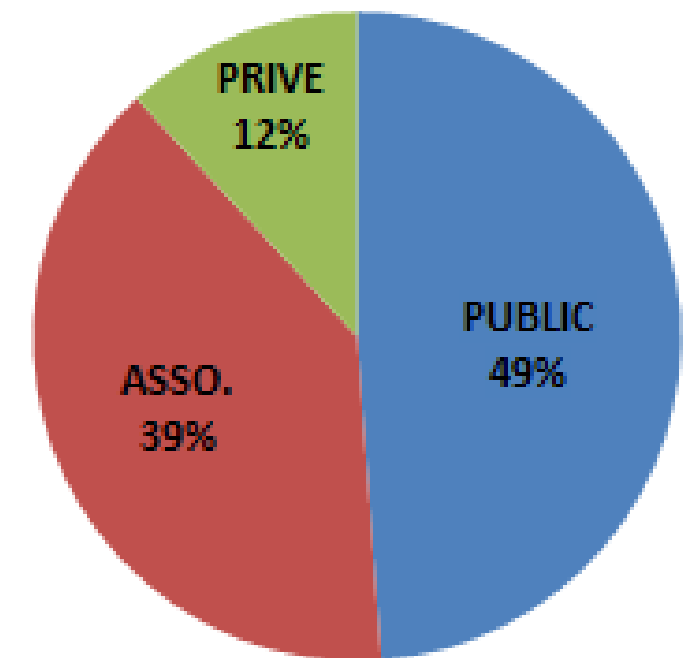
Répartition WEBINAIRE



Répartition CATEGORIE



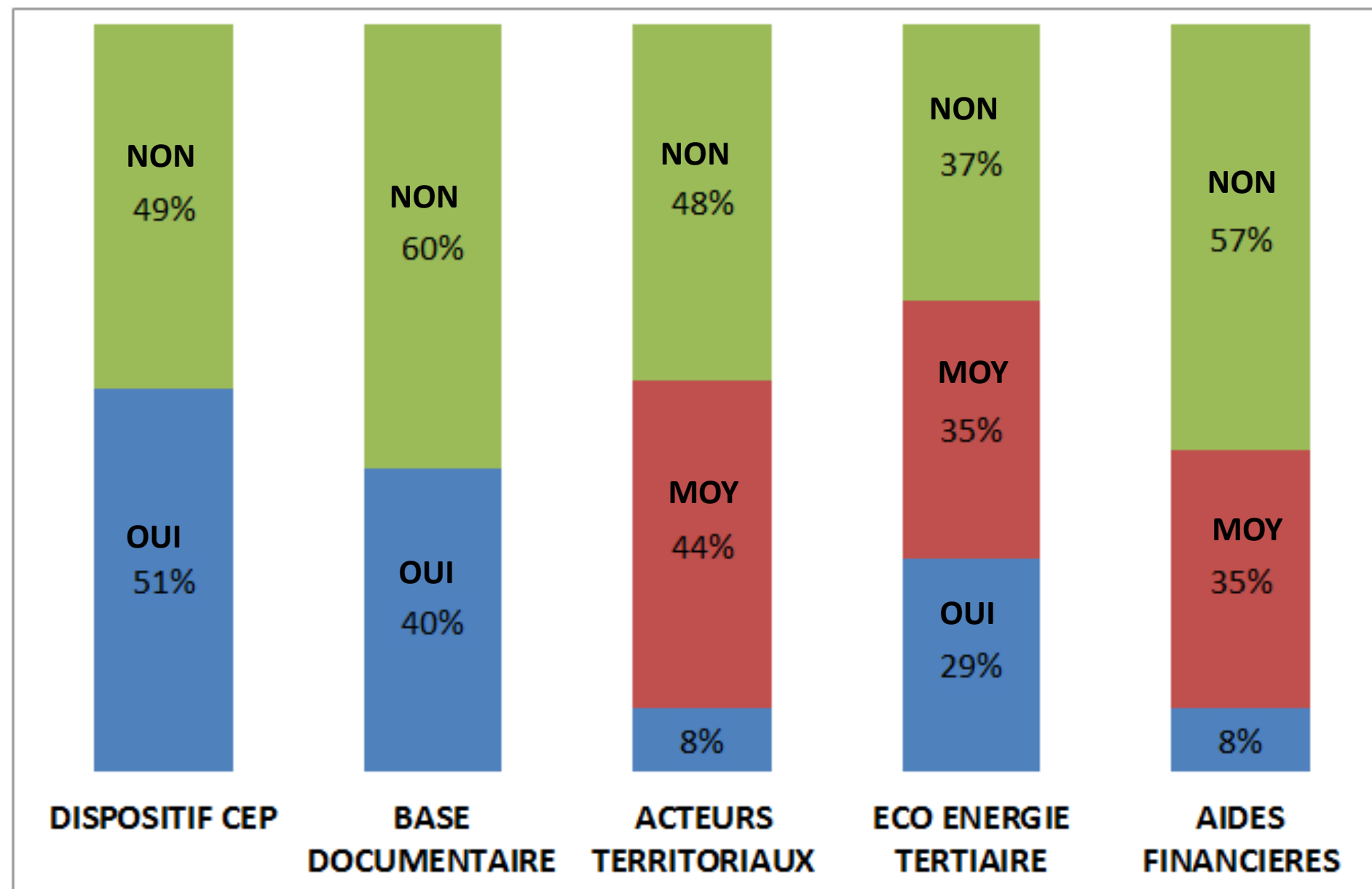
Répartition STATUT



Combien sommes nous & qui est parmi nous ?

INSCRIPTIONS :

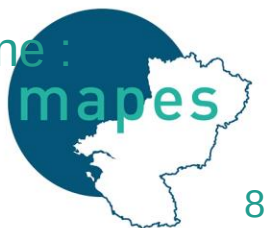
Sur les **86 inscriptions** à la semaine ETE, **combien connaissent ... ?**



Rappel : Glossaire

GLOSSAIRE

- AAP : Appel **A** **P**rojet
- ACTEE : Action des **C**ollectivités **T**erritoriales pour l'**E**fficacité **E**nergétique
- AMI : Appel à **M**anifestation d'**I**ntérêt
- AMOA : Assistance au **M**aitre d'**O**uvr**A**ge
- ANAP : Agence **N**ationale d'**A**ppui à la **P**erformance
- AODE : Autorité **O**rganisatrice de la **D**istribution **E**nergie
- CEP : Conseiller en **E**nergie **P**artagé
- CEREMA : Centre d'**E**tudes et d'expertise sur les **R**isques, l'**E**nvironnement, la **M**obilité et l'**A**ménagement
- CHARME : Coordonner et **H**ierarchiser les **A**ctions de **R**énovation du **M**edico-Social
- CIVAM : Centres d'**I**nitiatives pour **V**aloriser l'**A**griculture et le **M**ilieu rural
- CME : Conseiller en **M**aitrise de l'**E**nergie
- COTER : Contrats d'**O**bjectifs **T**erritoriaux de développement des **E**nergies thermiques **R**enouvelables
- CPE : Contrat de **P**erformance **E**nergétique
- CRETE : **C**oordinateur **R**égional **E**fficacité & **T**ransition **E**nergétique
- CVC - PB : **C**hauffage / **V**entilation / **C**limatisation – **P**lom**B**erie
- DDT(M) : **D**irection **D**épartementale des **T**erritoires (et de la **M**er)
- DREAL : **D**irection **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement
- EDD : **E**fficience & **D**éveloppement **D**urable
- EnR : **E**nergie **R**enouvelables
- ETE : **E**fficacité & **T**ransition **E**nergétique
- FNCCR : **F**édération **N**ationale des **C**ollectivités **C**oncédantes et **R**égies
- GHT : **G**roupement **H**ospitalier de **T**erritoire
- MOA : **M**aitre d'**O**uvr**A**ge
- MOE : **M**aitrise d'**O**Eu**v**re
- PENSEE : **P**ays de la Loire **E**t **N**ouvelle Aquitaine : la **S**anté **E**conomise l'**E**nergie !
- RSE : **R**esponsabilité **S**ociétale des **E**ntreprises

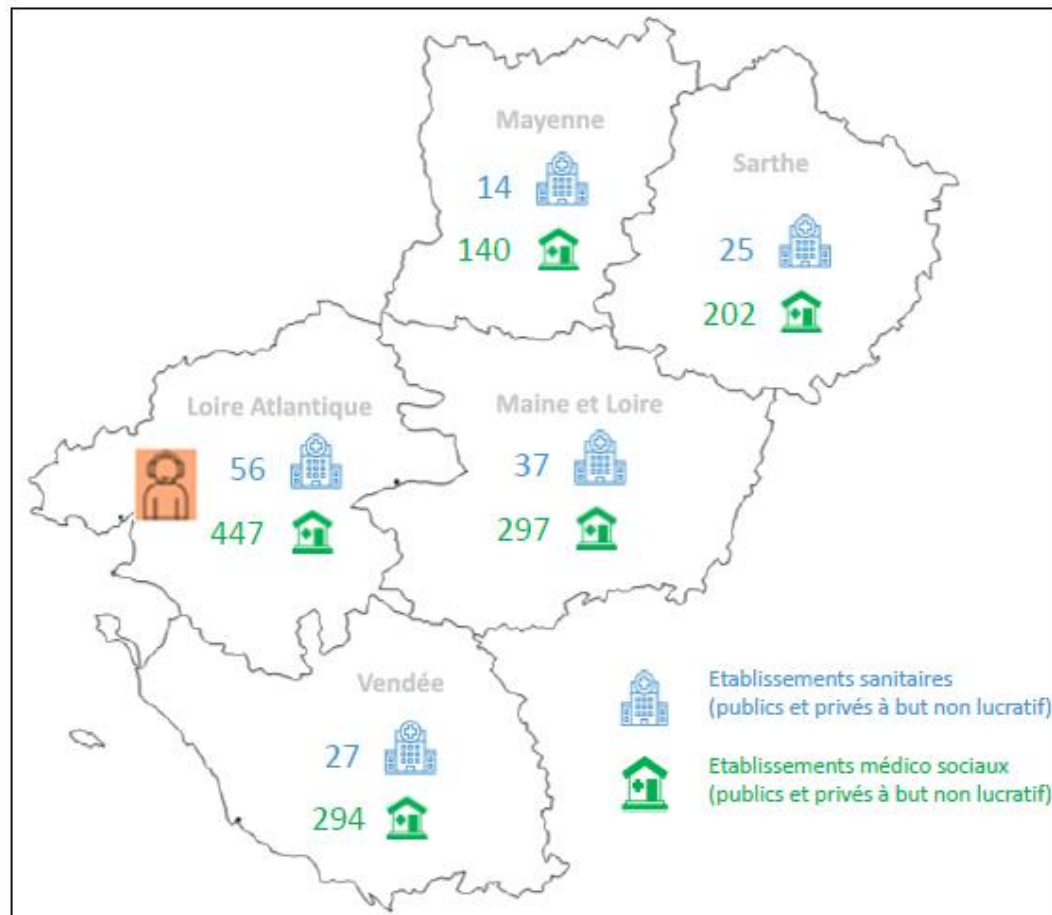


Rappel : Présentation du « Dispositif ÉTÉ »

MONDE DE LA SANTE : « Energie & Santé » depuis 2018 et à partir de 2021



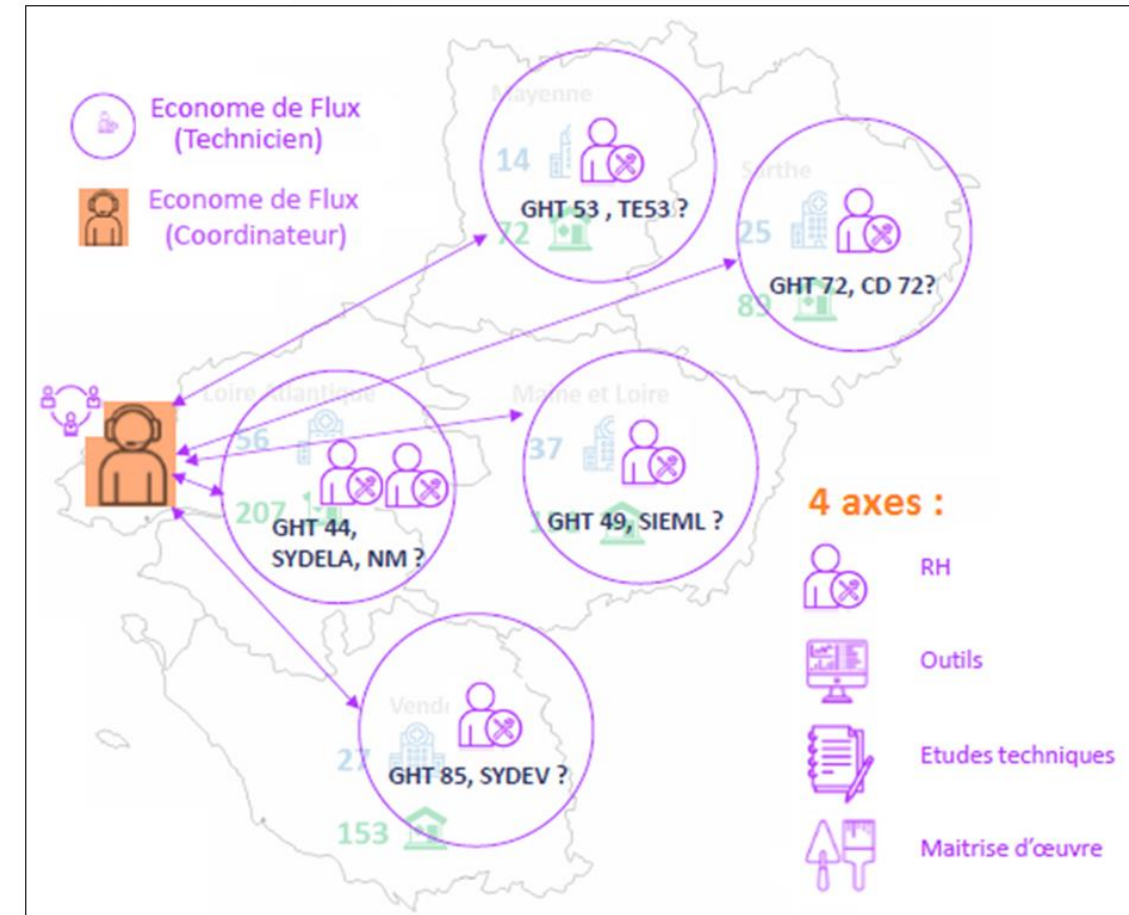
DISPOSITIF CEP
De 06/2018 à 05/2021



1 ETP vs 1 633 établissements
(Conseiller en Energie Partagé - CEP)



DISPOSITIF ETE
De 06/2021 à 12/2023



7 ETP vs 1 633 établissements
(Econome de Flux - EFX)

Et pour après 2023 ? Construction du projet en cours ...



1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE

Construisons ensemble la transition énergétique

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

Quels bâtiments sont concernés ?



© Amaud Boulissou / Terra

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »



Les bâtiments du secteur tertiaire sont concernés par cette obligation d'actions d'économies d'énergie

Définition du secteur tertiaire par l'INSEE :

Le secteur tertiaire est composé du :

- Tertiaire principalement marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;
- Tertiaire principalement non-marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est défini par complémentarité avec les activités du secteur primaire (exploitation des ressources naturelles) et secondaire (transformation des ressources naturelles).

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



Un assujettissement large...

- Bâtiments **existants** (au 24 novembre 2018) – **Étendu aux bâtiments récents dans le projet de loi Climat**
- Seuil de **1000 m²** :
 -  • Bâtiment d'une surface supérieur ou égale à 1 000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire
 -  • Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte qui hébergent des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est supérieur ou égal à 1000 m²
 -  • Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000 m²
- Toute catégorie d'activité tertiaire concernée, public comme privé



... aux très rares exemptions

- Constructions **provisoires**
- Lieux de **cultes**
- Activités à usage opérationnel à des **fins de défense**, de sécurité civile et de sûreté intérieure

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

Les principes du dispositif



© Amaud Bouissou / Terra

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »



Objectif :

Réduire progressivement la consommation énergétique du bâtiment de :

40% en 2030

50% en 2040

60% en 2050

- par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010
- mesurée en **énergie finale**, tout usage confondu (consommation disponible sur la facture)

OU

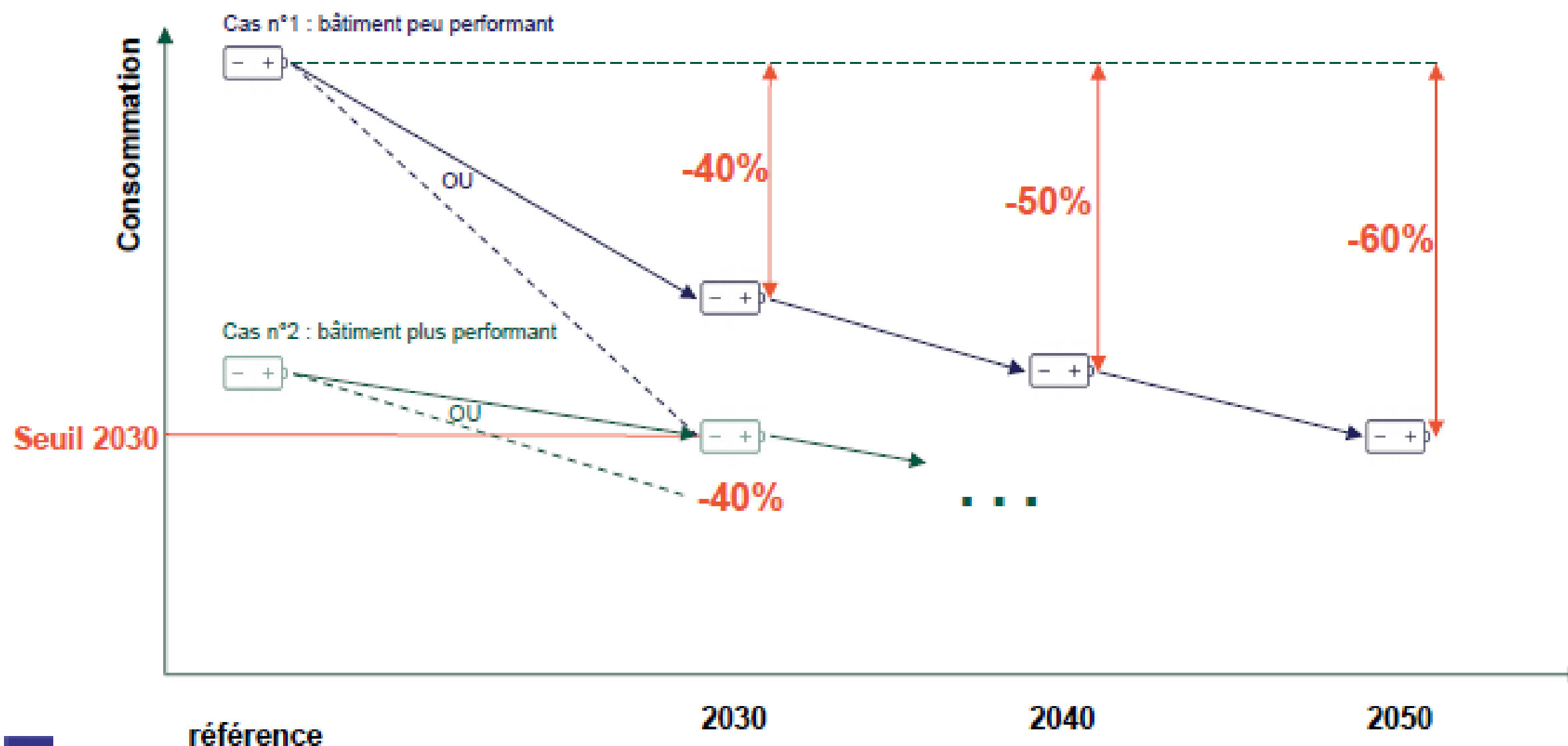
Atteindre par décennie une **consommation d'énergie seuil**, définie en fonction de la catégorie du bâtiment.

Valeur absolue fixée pour chaque décennie en fonction de la catégorie du bâtiment et des meilleures techniques disponibles ([arrêté actuel du 24 novembre 2020](#) pour bureaux, services publics, enseignement, logistique froid).

Approche **pragmatique** et **simplifiée** sur la base des consommations réelles

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

Illustration des deux possibilités :



1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »



Les leviers d'actions disponibles sont :

- La performance **énergétique** des bâtiments
- L'installation **d'équipements performants** et de dispositifs de contrôle et de **gestion active** de ces équipements
- Les modalités d'**exploitation** des équipements
- **L'adaptation des locaux** à un usage économe en énergie
- Le comportement des **occupants**

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »



Possibilité de modulation des objectifs, en cas de :

- Contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales
- Changement d'activité, évolution du volume d'activité
- Disproportion économique
 - retour sur investissement > 30 ans pour l'enveloppe
 - > 15 ans pour renouvellement d'équipements
 - > 6 ans pour optimisation d'équipements

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

La plateforme OPERAT



© Amaud Bouissou / Terra

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »



Une plateforme de suivi et de mobilisation de la filière



OPERAT

Observatoire de la Performance Energétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

<https://operat.ademe.fr/#/public/accueil>



- **Remontée annuelle** des consommations par les assujettis (propriétaire et/ou occupant)
 - A réaliser avant le 30 septembre de chaque année
 - Suivi des consommations à partir de l'année 2020

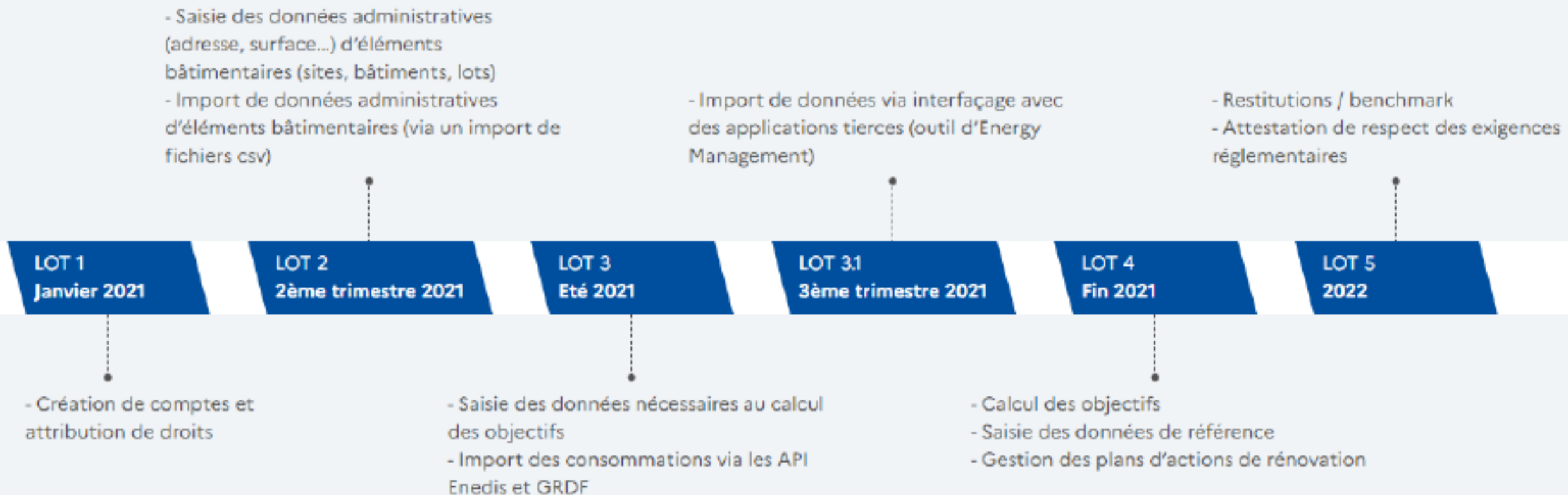
»» Tout assujetti doit renseigner la plateforme

< 30 septembre 2021

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

Calendrier de déploiement d'OPERAT

Planning de déploiement prévisionnel de l'application



1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »



Tout assuietti peut créer un compte dès maintenant

● Type d'accès — ● Structure de travail — ● Profil utilisateur — ● Confirmation

Vous êtes sur le point de créer un compte d'accès à la plateforme OPERAT.

Vous devez être habilité par la structure pour laquelle ce compte est créé. Dans le cas contraire, la création de ce compte constitue une usurpation d'identité qui est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 226-4-1 du Code pénal).

Êtes-vous ? *

- ☒ Membre d'une structure assujettie
- ☐ Représentant ou gestionnaire d'une copropriété
- ☐ Prestataire mandaté par une structure assujettie

Annuler

Suivant

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

Une plateforme de suivi et de mobilisation de la filière

- 1 • Définition de la **situation de référence**
 - Consommation de référence
 - Indicateurs d'intensité d'usage de l'année de référence

< 30 septembre 2022
- 2 • Le cas échéant, justifications des éléments qui permettent de moduler les objectifs
 - Constitution d'un dossier technique

< 30 septembre 2026
- 3 • Production d'une **attestation annuelle** des consommations avec situation par rapport aux objectifs
 - Ajustement climatique automatique via les DJU
 - Modulation éventuelle sur le volume d'activité

A afficher et intégrer aux doc de vente/location
- 4 • **Interopérabilité** possible avec les outils de suivi de consommation des assujettis
 - Facilité de transmission des données

» Un outil de mobilisation et de comparaison pour l'ensemble de la filière

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

Ressources



© Arnaud Bouissou / Terra

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »



Références réglementaires

Arrêté valeurs absolues II mis en consultation en avril/mai avec :
- une liste des activités
- les valeurs absolues pour la plupart

Autre arrêté modificatif avec valeurs absolues plus atypiques (parcs de loisirs, média...) ensuite

- LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (article 175) : [ICI](#)
- Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire : [ICI](#)
- Arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire : [ICI](#)
- Modifié par l'Arrêté du 24 novembre 2020 dit « arrêté valeur absolue » : [ICI](#)

1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

Appui documentaire

- Foire aux questions, mise à jour mensuellement : [ICI](#)
- Un guide d'accompagnement en cours de rédaction : [ICI](#)
- Un MOOC avec 8 séquences thématiques : Assujettissement, consommations, énergie-usages, leviers, sanctions, modulations, financements...
- Des documents de communication : [ICI](#)
 - 4 pages « Eco énergie tertiaire – Construisons ensemble la transition énergétique »
 - 2 pages « Passez à l'action en 10 étapes »
- Rubrique dédiée sur le site de la DREAL : [ICI](#)



1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »



Contacts

- Contact régionaux :

- Dispositif Eco énergie tertiaire : Muriel.labonne@developpement-durable.gouv.fr
- RE2020 et biosourcés : celine.lemasson@developpement-durable.gouv.fr

- Contacts départementaux :

- Loire-Atlantique : ddtm-eco-energietertiaire@loireatlantique.gouv.fr
- Maine-et-Loire : ddt-chv-cp@maine-et-loire.gouv.fr
- Mayenne : ddt-serbha-ba@mayenne.gouv.fr
- Sarthe : isabelle.bodin@sarthe.gouv.fr
- Vendée : ddtm-shc-batiment@vendee.gouv.fr

Dispositif éco-énergie tertiaire

Etapes, méthode et outils



3 / Explication : RE 2020



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020



3 / Explication : RE 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

De la RT2012 à RE2020

D'une réglementation thermique à une réglementation environnementale
pour la construction neuve :

.Prise en compte de l'Énergie et du Carbone

Une expérimentation et une large concertation : E+C-



3 / Explication : RE 2020

Objectifs de la RE2020

1. Améliorer la **performance énergétique** et réduire les **consommations** - Moins d'énergie et une énergie décarbonée.

Abaisssement du coefficient
Bbio de 30 % par rapport
aux exigences de
la RT 2012

2. Réduire l'**impact sur le climat** des bâtiments neufs – Exigences compatibles avec la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Appropriation
de la méthode

Augmentation des seuils
par palier

2022

2025

2028

2031

3. Construire des logements adaptés aux **conditions climatiques futures** – bâtiments mieux adaptés aux futures canicules.

Améliorer à faible coût et de manière durable le confort des bâtiments l'été.

forme du bâtiment

brasseurs d'air

orientation

protection contre le soleil

Nouveau
// RT2012

3 / Explication : RE 2020

Carbone

1. Valeurs de $I_{c_{\text{construction_maxmoyen}}}$

Le coefficient $I_{c_{\text{construction_maxmoyen}}}$ prend les valeurs suivantes, en fonction de l'usage de la partie de bâtiment et de l'année à laquelle la demande de permis de construire correspondante est déposée :

	Valeur de $I_{c_{\text{construction_maxmoyen}}}$			
Usage de la partie de bâtiment	Années 2022 à 2024	Années 2025 à 2027	Années 2028 à 2030	À partir de l'année 2031
Maisons individuelles ou accolées	640 kq éq. CO2/m²	530 kq éq. CO2/m²	475 kq éq. CO2/m²	415 kq éq. CO2/m²
Logements collectifs	740 kq éq. CO2/m²	650 kq éq. CO2/m²	580 kq éq. CO2/m²	490 kq éq. CO2/m²
Bureaux				
Enseignement				

3 / Explication : RE 2020

Carbone

Réduire l'impact sur le climat des bâtiments neufs

- ➡ Organisation de la filière bois pour limiter au maximum l'importation.
- ➡ Intégration de ces modes constructifs dans le cursus initial de la formation des professionnels (de l'architecte à l'apprenti).
- ➡ Révolution culturelle pour les promoteurs immobiliers et les constructeurs de maisons individuelles.

Enjeu biosourcé

Structuration des filières biosourcées pour répondre aux besoins « clés en main » de la promotion immobilière :

- usine de préfabrication de murs bois-béton de chanvre (CAVAC)
- normalisation de complexe de mur bois-paille pour petits collectifs (Pirmil les Isles)
- définition d'un cadre juridique pour le réemploi des terres d'excavation (ZAC Maisonneuve)

3 / Explication : RE 2020



Panorama des outils d'accompagnement

Guide RE2020

Cahiers techniques
RE2020

Guide document
grand public
« Construire ma
maison avec la
RE2020 »

Mallette d'information
généraliste

Guide
d'accompagnement
des Bureaux
d'Etudes

Rédaction de DPGF
type

Site internet dédié

Identité visuelle

Fiche décryptage
RE2020

Webinaires RE2020

Petit Essentiel de la
RE2020

Dossier internet et
articles

MOOC
« Réglementation
environnementale
2020 »

Formation
multimodale
« Réglementation
environnementale
2020 »

Formation
présentielle
« Réglementation
environnementale
2020 »

Dispositif
d'accompagnement
technique sur les
questions/réponses

4 / Groupe de travail ANAP



Les travaux de la Communauté de pratique Réduction des Consommation d'Energie

21 avril 2021

Agence Nationale d'Appui
à la Performance des établissements
de santé et médico-sociaux



1

La Communauté de Pratique Réduction des Consommations d'Energie...

2

... partage certains **constats** pour le secteur sanitaire / médico-social

3

Pour y répondre : élaborer des **fiches action** pour aider le secteur à appréhender le Décret Eco-Energie Tertiaire

4

Aller plus loin ensemble (analyse des **données de consommations**)

1. La Communauté de Pratique Réduction des Consommations d'Énergie

✓ **Un réseau... des solutions : Résolution**

- Un mode de travail **collaboratif**
- Un lieu de **partage** des connaissances
- Il s'adresse à **tous les professionnels du sanitaire et du médico-social**



CdP Réduction des consommations
énergétiques, une priorité nationale

✓ **Réduire ses consommations énergétiques, une priorité nationale.**
L'ANAP a mis en place cette Communauté de Pratique pour :

- **Echanger sur les difficultés,**
- **Partager les expériences,**
- **Diffuser l'information** et les bonnes pratiques
- **Structurer nationalement** un accompagnement du secteur de la santé
- **Alimenter les fiches de REX**

Rejoignez la Communauté de Pratique !
<https://anap.beeshake.com/>

- **Composition – Une cinquantaine de membres**

Des professionnels du secteur santé et médico-social
(Coordination : 4 salariés ANAP, environ 0,5 ETP)

- **Représentativité - le secteur médico-social en nombre**

Les membres (et notamment, les profils « CEP Santé ») couvrent :

- Plus de **1000** établissements (dont environ 900 EHPAD)
- Plus de **300** établissements ont pu remonter des données
 - CH / cliniques : environ **50**
 - EHPAD : environ **200**
 - Autres : environ **60**

- **Nécessaire sensibilisation sur la connaissance du Décret Tertiaire**
 - CEP : >80% des établissements suivis ne connaissent pas le Décret Tertiaire
- **Peu d'établissements connaissent leurs consommations**
- **Besoin de méthodologie**
 - Pour répondre à OPERAT
 - Pour engager les réductions
- **Le décret, une marche trop importante ?**
 - Segmentation
 - Modulation
 - Usages

La réponse (en cours) :
Conception d'un Kit outillage
décret tertiaire basé sur les
expertises des membres de la
communauté.

Les **spécificités sectorielles** remontées en lien avec les consommations d'énergies :

- Les établissements **connaissent mal leurs surfaces, leurs données de consommation et leurs usages.**
- **Les usages du secteur présentent des spécificités** : fonctionnement continu sans interruption, températures de chauffage supérieures à la moyenne, ventilation des locaux...
 - **ACTIVITE SPECIFIQUE ET CONTINUE** : Fonctionnement 7J/7 des postes de consommation spécifiques (blanchis.)
 - **CHAUD** : Chauffage est supérieur à la moyenne (patients, résidents...)
 - **HYGIENE** : Normes d'hygiène ont un impact sur les consommations (ex. ventilation pour la QAI)
 - **HETEROGENEITE** : Parc de bâtiments est hétérogène (toutes tailles, toutes époques...)
- Pour un établissement donné, les **déterminants de consommation d'énergie sont difficiles à identifier** si on ne dispose pas de l'ensemble des informations détaillées (date de construction, rénovation, sous-comptage pour certains équipements...).

La réponse : Des données collectées mais des moyennes difficiles à exprimer (écarts types importants)

3. Elaborer des fiches action pour aider le secteur à appréhender le Décret Eco-Energie Tertiaire

- **Cible** : Vous êtes référent immobilier en établissement sanitaire ou directeur général d'un établissement médico-social ?
- **Difficulté rencontrée** : vous vous demandez comment engager les actions patrimoniales adéquates et en lien avec votre schéma directeur immobilier ?
- **Promesse** : ce kit d'outils vous permettra d'intégrer dans votre feuille de route patrimoniale les actions nécessaires pour répondre au décret tertiaire en vous basant sur une démarche pas-à-pas illustrée, sur des fiches-actions pratiques et sur des cas pratiques de mise en œuvre.
- **Effort à fournir** : la lecture du kit d'outils nécessite 1 heure environ.

Comprendre
le décret
« Eco
Energie
Tertiaire »

Connaître
ses
consom-
mations

Connaître
ses
surfaces &
usages

Elaborer un
plan de
comptage

Etablir
année de
référence

Financer et
investiguer
les moyens
de
financement

4. Aller plus loin ensemble (analyse des données de consommations)

CH

- Sur base des données disponibles, **il n'est pas approprié d'exprimer des consommations moyennes selon des critères complémentaires** (année de construction, nombre de blocs, IRM, radio, balnéo...).

EHPAD

- Une fourchette de consommation moyenne exprimable
- Disparités importantes : Nécessité de précisions d'usages : cuisine, linge...

AUTRES ESMS

- Des groupements à opérer pour exprimer les moyennes par catégories (PH adultes, PH enfants, ESAT, ...)

D'autres sources d'informations pour corroborer certaines analyses : **Tableau de Bord ESMS**

Perspectives :

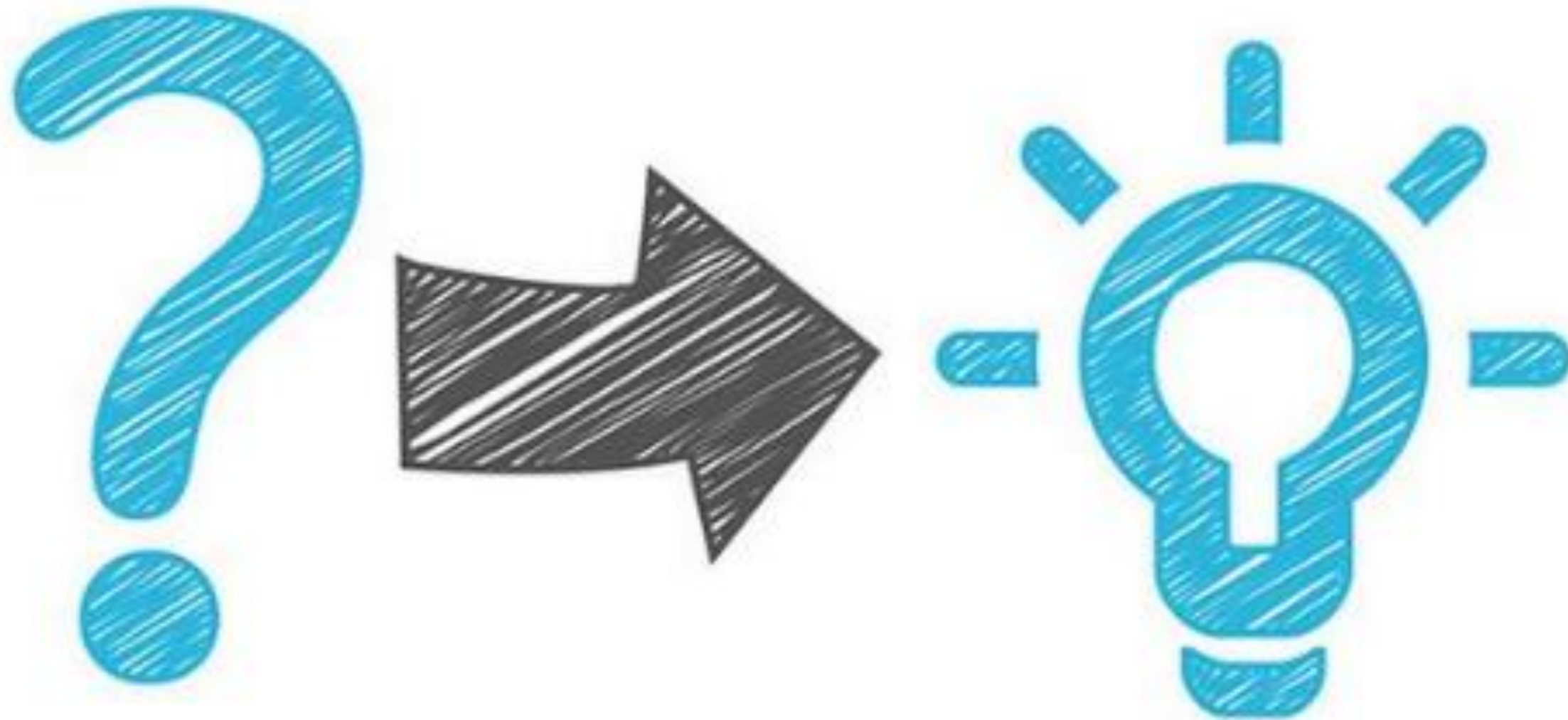
- Besoin de recueillir d'autres consommations
- Partage, analyse et sens : avec les membres de la Communauté de Pratique !

- 1 La Communauté de Pratique Réduction des Consommations d'Énergie...
- 2 ... partage certains **constats** pour le secteur sanitaire / médico-social
- 3 Pour y répondre : élaborer des **fiches action** pour aider le secteur à appréhender le Décret Eco-Energie Tertiaire
- 4 Aller plus loin ensemble (analyse des **données de consommations**)

Rejoignez la Communauté de Pratique :
<https://anap.beeshake.com/>

Merci !

5 / Echanges – Questions / Réponse



6 / Conclusion MAPES

MERCI pour votre présence & votre attention !

1 / Introduction de la semaine et des acteurs

- 1 / Présentation MAPES : Axes DD et CEP
- 2 / Présentation de la semaine ETE
- 3 / Acteurs territoriaux

2 / Fonctionnement du dispositif ETE

- 1 / Spécificité ETE en PDL
- 2 / Schéma régional de l'ETE
- 3 / Retour d'expérience territoriale

3 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »

- 1 / Dispositif « Eco Energie Tertiaire »
- 2 / Explication : RE2020
- 3 / Cas pratique
- 4 / Groupe de travail ANAP « Eco Energie Tertiaire »

4 / Aides financières

- 1 / ADEME : EnR & efficacité énergétique
- 2 / CEE : Généralités & commande publique
- 3 / AODE : Syndicats des Energies et équivalents
- 4 / CAISSE DES DEPOTS : Prêts & Intracting

5 / Offre de services du dispositif ETE

- 1 / Explications générales
- 2 / Contenu envisagé

Restez connectés :

- Inscription Newsletter MAPES - [ICI](#)
- Offre de service MAPES - [ICI](#)
- Questionnaire satisfaction ETE - [ICI](#)

